

Fiche récapitulative des aides financières mobilisables lors d'une réhabilitation thermique réalisée, **en 2021**, en copropriété dans la Loire. Pour une information plus complète, nous contacter ou consulter le site se rapportant à l'aide concernée.

## TRAVAUX COLLECTIFS

### 1- Aides collectives, mobilisables par le Syndicat des copropriétaires :

Concernent les travaux réalisés dans les parties communes et travaux privatifs d'intérêt général

Dispositif	Type d'intervention Aides proposées	Pour en savoir plus
<b>TVA</b> à taux réduit	Taux de TVA appliqué directement sur la facture de l'entreprise qui réalise les travaux.	<a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>
<b>C.E.E.*</b> (Certificat d'Economies d'Énergie)	Aide financière des fournisseurs d'énergie pour les travaux d'économies d'énergie. Forfaits en fonction des travaux réalisés.	<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/">www.developpement-durable.gouv.fr/</a>
<b>MaPrimeRénov' copro</b> Ou « MPR Copro »	Travaux de rénovation énergétique permettant d'atteindre un <b>gain énergétique ≥ 35%</b> (sur la base d'un <b>audit énergétique</b> ou d'une <b>étude réglementaire</b> ). <b>Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMO) obligatoire.</b> <b>Subvention de 25% du montant des travaux</b> avec un plafond de <b>3 750 €/logt.</b>  + <b>bonus de 500 €/logt</b> en cas de sortie de passoire énergétique (Étiquette énergie F ou G) + <b>bonus de 500 €/logt</b> en cas d'atteinte du niveau BBC après travaux (étiquette énergie A ou B)  + <b>bonus de 1 500 €</b> pour les propriétaires occupants aux revenus « très modestes » / « bleu » * + <b>bonus de 750 €</b> pour les propriétaires occupants aux revenus « modestes » / « jaune » *	<a href="#">MaPrimeRénov' copro</a> Contact : <b>ALEC42</b>
<b>Bonus ANAH Copropriété « fragile »</b>	+ <b>bonus de 3000 €/logement</b> si la copropriété est dite « fragile ». Une copropriété est dite fragile si elle est située dans un quartier <b>NPNRU</b> ou si elle présente un taux d'impayé compris entre 8 et 25%. <b>Attention, ce bonus est non cumulable avec les CEE</b>	<a href="#">Site de l'Anah</a>

\* Plafond de ressources : voir détail en page 3

<b>Aides et Appel à projets locaux :</b>	<p><b>Saint Etienne Métropole :</b> Eradication des chaudières fioul avec la participation de GRDF.</p> <p><b>Roannais Agglomération :</b> « Rénov'ta copro ».</p> <p><b>Loire Forez :</b> Travaux d'isolation.</p> <p><b>La Ricamarie :</b> Travaux d'isolation.</p> <p><b>Unieux :</b> Travaux de rénovation énergétique.</p> <p>« <b>Plan Façade</b> » sur certaines communes.</p> <p>Autres aides locales au cas par cas selon territoire.</p>	<p>Contact : <b>ALEC42</b></p> <p>Critères spécifiques à chaque EPCI</p>
<b>OPAH-RU Saint Etienne Métropole :</b>	<p>Financement des travaux de rénovation des parties communes (travaux énergétiques ou non)</p> <p>Eligibilité et montant de la subvention à étudier au cas par cas par l'opérateur suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>EPASE :</b> Saint Etienne quartiers Jacquard et Chappe-Ferdinand-Eden.</li> <li>- <b>Cap Métropole :</b> Saint Etienne quartier Beaubrun, Saint Chamond Centre, Rive de Gier centre, Firminy Centre et La Ricamarie Centre.</li> </ul>	<p>Contact : <b>ALEC42</b> pour vérifier les périmètres</p> <p><b>EPASE :</b> 06 60 30 51 16 <a href="mailto:opahepa@epase.fr">opahepa@epase.fr</a></p> <p><b>Cap Métropole :</b> 04 77 49 25 18</p>
<b>ADEME et Région Auvergne-Rhône-Alpes : Aides aux EnR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaufferie bois collective.</li> <li>- Eau chaude solaire collective.</li> </ul> <p>Montant des aides à étudier au cas par cas.</p>	Contact : <b>ALEC42</b>
<b>Eco PTZ Copropriété</b>	<p>Travaux collectifs d'économies d'énergie.</p> <p>Prêt à taux zéro jusqu'à 30 000 € / logement sur 10 ou 15 ans.</p>	<a href="#">Analyse juridique de l'ANIL</a>

Nota : Les CEE collectifs ne sont pas cumulables avec les aides ADEME ni avec le bonus Anah « Copro Fragile »

## 2- Aides individuelles mobilisables à titre individuel :

Concernent les travaux collectifs au prorata de votre quote-part

Dispositif	Type d'intervention Aides proposées	Pour en savoir plus
<b>MaPrimeRénov' individuelle</b>	<b>MaPrimeRénov' est non mobilisable sur les travaux collectifs</b>	
<b>ECO PTZ (Eco prêt à Taux zéro)</b>	Travaux de performance énergétique du logement (isolation thermique, production de chauffage et ECS).	<a href="#">Analyse juridique de l'ANIL</a>
<b>Dispositifs sous conditions de ressources* « Modestes » et « Très modestes »</b>		
<b>Aides de l'A.N.A.H. (Dossier « Sérénité »)</b>	Des aides de l'Anah sont mobilisables à titre individuel mais ne sont pas cumulables avec MaPrimeRénov' Copropriété. Sous réserve d'éligibilité technique et administrative.	<a href="http://www.anah.fr">www.anah.fr</a> ou <b>SOLIHA Loire</b>
<b>Caisses de retraites</b>	Certaines caisses de retraites apportent des aides spécifiques (Propriétaire occupant et sous condition de ressources).	<b>SOLIHA Loire</b>
<b>Exonération des revenus fonciers</b>	Bailleurs uniquement : exonération des travaux d'amélioration sur les revenus fonciers	<a href="#">Service des impôts</a>

\* Plafond de ressources : voir détail en page 3

## TRAVAUX PRIVATIFS

Lors de réalisation de **travaux privés** dans une copropriété (par exemple le remplacement des menuiseries privées, l'isolation des murs par l'intérieur ou le remplacement d'une chaudière individuelle), de nombreux dispositifs d'aides existent et sont à mobiliser de manière individuelle : TVA à 5.5%, EcoPTZ, CEE, MaPrimeRénov', Aides de l'Anah, aides locales, Plan de Prévention du Bruit, Caisses de retraite...

Pour ces cas de figure, nous vous invitons à vous rapprocher des conseillers de la Plateforme de rénovation énergétique Rénov'actions42, sur Saint Etienne, Roanne ou Montbrison :

04 77 41 41 25

<https://www.renovactions42.org/>



### 3- Plafonds de ressources : (Bonus MPR Copro, Anah)

Plafonds de ressources basés sur votre **RFR (Revenu Fiscal de Référence)** permettant de déterminer à quelle catégorie vous correspondez :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenus « très modestes » (bleu)	Revenus « modestes » (Jaune)
1	≤ 14 879 €	≤ 19 074 €
2	≤ 21 760 €	≤ 27 896 €
3	≤ 26 170 €	≤ 33 547 €
4	≤ 30 572 €	≤ 39 192 €
5	≤ 34 993 €	≤ 44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 511 €

\*Conditions 2021\*

Nb : concernant les aides Anah, localement, les plafonds de ressources et taux de subvention sont susceptibles de différer de ceux indiqués ci-dessus :

**Merci de vous rapprocher de l'opérateur de l'Anah pour obtenir les informations locales.**

## 4- Contacts :

### Information générale : Rénov'actions42 / Coachcopro :

- Vous êtes Syndic professionnel : Nicolas PICHOT : 04 77 42 62 11  
Fabien GOUTAGNEUX : 04 77 42 62 14
- Vous êtes Syndic bénévole : Philippe AUDUREAU : 04 77 42 65 14  
Vincent BAROU : 04 77 42 62 13
- Vous êtes copropriétaires : Les conseillers Rénov'actions42 : 04 77 41 41 25

### Opérateurs pour l'aide au montage des dossiers Anah (hors périmètres Opah-RU) :

SOLIHA Loire : 04 77 43 08 80 – 4 rue Aristide Briand et de la Paix – 42000 SAINT ETIENNE

Ou inscription sur internet : <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

## 5- Sites Internet ressource :

<https://loire.coachcopro.com/>

<http://www.renovactions42.org/>

**Les démarches pour les demandes de subvention doivent être réalisées avant le démarrage des travaux  
(et avant la signature des devis spécifiquement pour les CEE).**

**Document synthétique, ne se substitue pas aux textes et documents officiels.**